

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
13	18

Date de la  
convocation  
23/02/2024

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

VOTE DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2023

BUDGET  
GENDARMERIE



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024



DELIBERATION N°05  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

L. RAVAT (procuration à C. REWUCKI)  
V. GONZALVO (procuration à G. CHANEAC)  
K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)  
F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)  
C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2023 du budget Gendarmerie, puis il se retire et ne participe pas au vote. Madame Christine CARIAT, est élue Présidente de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte administratif du budget Gendarmerie dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	162 850,72 €
* Dépenses de fonctionnement	46 517,06 €
* Report de 2022	0,00 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023** **116 333,66 €**

* Recettes d'investissement	115 222,14 €
* Dépenses d'investissement	99 729,12 €
* Déficit reporté de 2022	98 363,61 €

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2023** **- 82 870,59 €**

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 33 463,07 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,  
Karine PERROTIN

La Présidente de séance,  
Christine CARIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20240229-DE05-290224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024  
Publication : 05/03/2024

